

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le vingt avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, 1 place du 1er Mai sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie - BARON Bernard - BECKER Bernadette - BRISSON Roland - CAGNATO Frédéric - CAILLAUT Sébastien - CHAUMETTE Baptiste - CHENOT Laurence - DELALANDE Elisabeth - DESAIX Ludovic - DESTOUCHES Annick - DUPRÉ-SÉGOT Danielle - FOUCHET Mathilde - GLOMOT Pascal - LAINE Nicolas - LEGRESY Valérie - PAILLIER Sophie - PASQUIER Daniel - PENNEROUX Sylvie - PILLE Pascal - RIPART Christine - VARVOU Nathalie - VIGNAU Olivier

Absents excusés : DUTREILH Marie-Claude (procuration à CHENOT Laurence)
FORT Jean-Michel (procuration à DESAIX Ludovic)
GIRAUD-MELI Marion (procuration à LAINE Nicolas)
PALLEAU Bruno (procuration à DUPRE-SEGOT Danielle)

Absents : BLIGAND Daniel
ROUSSEAU Dominique

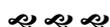
Secrétaire de Séance : VARVOU Nathalie



Madame le Maire ouvre la séance, puis après avoir présenté les excuses des Conseillers Municipaux absents et fait état des pouvoirs, elle invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un (e) secrétaire de séance.

Mme le maire remercie chacun de sa présence et explique les raisons de la tenue du Conseil municipal de ce jour. En effet, suite au report du Conseil municipal au 8 avril 2022, il se trouve que le délai (5 jours fermes) entre l'envoi des convocations et la tenue de l'assemblée n'était pas respecté. La Préfecture nous a donc demandé de tenir une nouvelle séance afin de se prononcer sur les questions dont nous allons débattre ce soir, lesquelles ont toutes été présentées en Commission des finances du 6 avril dernier et Conseil municipal du 8 avril 2022.

En l'absence de nouvelles observations, il sera tenu compte des observations formulées à la séance du 8 avril dernier.



1/ Désignation d'un (e) secrétaire de séance

Madame Nathalie VARVOU est désignée comme secrétaire de séance



2/ Approbation comptes rendus des Conseils Municipaux du 24 février 2022 et du 24 mars 2022

Aucun commentaire n'étant apporté, les comptes rendus des Conseils Municipaux du 24 février 2022 et du 24 mars 2022 sont adoptés à l'unanimité.



3/ Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire conformément aux délibérations du 13 juin 2020 et du 21 janvier 2021 (période 24 mars 2022 au 06 avril 2022)

n°	Date	Service	Nature	Objet	Fournisseur	Montant TTC
2022-23	22/03/2022	DESVA	DEVIS	Calculette fin de scolarité	Librairie	1 444,14 €

				CM2	laïque	
2022-24	23/03/2022	AG	DEVIS	fourniture d'un feu d'artifice pour le 13/07	ARTIFI-CIEL	5 850,00 €
2022-25	24/03/2022	AG	DEVIS	renouvellement licences informatiques	BERRY BURO	4 108,44 €
2022-26	18/05/2021	AG	Contrat	Spectacle Leïla Huissoud - 14/01/22	Jaspir Prod	2 954,00 €
2022-27	19/01/2022	AG	Contrat	Spectacle orchestre de Tours - 26/02/22	VILLE DE TOURS GRAND THEATRE	2 650,00 €
2022-28	22/05/2020	AG	Contrat	Spectacle jeune public Xavier Stubbe - 06/03/22	Cadence	1 846,25 €
2022-29	24/09/2021	AG	Contrat	Spectacle Carment Maria Vega - 04/03/22	F2F Music	8 440,00 €
2022-30	24/06/2021	AG	Contrat	Spectacle Anaëlle Desbrais - 29/04/22	Anaëlle Desbrais	500,00 €
2022-31	02/06/2021	AG	Contrat	Spectacle Pascal Danel - 29/04/22	Team CJ Production	4 009,00 €
2022-32	29/03/2021	AG	Contrat	Spectacle La Gâpette - 20/05/22	Le bon scen'art	2 500,00 €
2022-33	19/11/2021	AG	contrat	Fête de la musique - Charlotte Taboyer	Charlotte Taboyer	450,00 €
2022-34	17/11/2021	AG	Contrat	Fête de la musique - les vieilles sacoches	Les vieilles sacoches	1 000,00 €
2022-35	04/11/2021	AG	Contrat	Spectacle Dirty Old Mat - 16/09/22	Wagonet production	800,00 €
2022-36	07/01/2022	AG	Contrat	Spectacle Didier Rousseau - 07/10/22	Lyloprod	4444,44 €
2022-37	22/10/2021	AG	Contrat	Spectacle jeune public Patachou - 20/11/22	Luciole spectacle production	1020,00 €

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.



4/ FINANCES – FISCALITE : Rapport n°2022-04-26 _ vote des taux d'imposition 2022

(Dossier passé en Commission des Finances le 6 avril 2022)

Rapporteur : Mme DUPRÉ-SÉGOT

Conformément aux orientations budgétaires débattues en février, la commune fait face depuis de nombreuses années à une baisse continue de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Dans le même temps, la commune doit faire face à une hausse de ses charges de fonctionnement, qui s'accroît ces derniers mois (inflation générale, forte hausse des fluides et des matières premières).

Afin de garantir l'entretien et le renouvellement du patrimoine communal, tout en poursuivant la politique d'équipements, il est proposé d'utiliser le levier fiscal pour l'année 2022.

Après analyse des différentes possibilités, il est proposé :

- De passer le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) de 28,98 % à 30,98 %
- De passer le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) de 46,21 à 48,21 %

Il est précisé que malgré cette proposition, l'imposition sur le foncier bâti reste le plus faible de l'agglomération.

Au regard de cette proposition, et des bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux, les produits attendus s'établiront à :

Taxe	Bases 2022	Taux 2022	Produit 2022 (arr)
TFB	9 755 000,00 €	30,98 %	3 022 099,00 €
TFNB	238 700,00 €	48,21 %	115 077,00 €
TOTAL			3 137 176,00 €

Il est à noter que des allocations compensatrices et des prélèvements s'appliquent sur ce produit fiscal. Au final, le produit attendu s'établit à 3 105 666,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 contre (M. CAILLAUT - M. CHAUMETTE – Mme CHENOT – Mme DUTREILH - Mme PAILLIER – M. VIGNAU) :

- **ADOpte** les taux de fiscalité locale suivants :
TFB : 30,98 %
TFNB : 48,21 %
- **CHARGE** Mme le Maire d'informer les services de la Préfecture et de la Trésorerie
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



5 / FINANCES – BUDGET : Rapport n°2022-04-27 _vote du budget primitif 2022

(Dossier passé en Commission des Finances le 6 avril 2022)

Rapporteur : Mme DUPRÉ-SÉGOT

Ci-joint à la présente convocation, vous trouverez une présentation simplifiée du projet de budget primitif 2022, par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement.

Ce budget a été construit au regard des hypothèses présentées au Débat d'Orientations Budgétaires.

Ses principales caractéristiques sont :

LE FONCTIONNEMENT

Au niveau des recettes qui s'établissent :

Le produit de la fiscalité locale intègre donc à la fois les bases communiquées par l'administration fiscale et une hausse prévisionnelle des taux de 2 points (Cf délibération n°20220426).

Sur les autres fiscalités (droits de mutation, taxe locale sur consommation finale d'électricité, taxe sur la publicité extérieure), le contexte conduit à prévoir les mêmes montants que le BP 2021.

Comme pressenti, la dotation forfaitaire subit une nouvelle baisse (-30 000€) s'établissant à 123 559 € (pour rappel, nous avions aux environs de 700 000 € en 2014).

Les remboursements d'assurance ont été ajustés à la réalité des arrêts en cours (pour rappel, seuls les congés longue durée et longue maladie sont assurés).

Aucun nouveau transfert de compétence n'étant envisagé, l'attribution de compensation est valorisée au même montant que 2021.

Au niveau des dépenses :

Les dépenses de fonctionnement intègrent des prévisions de hausses, plus ou moins fortes sur certains articles :

- Matières premières (fournitures alimentaires / fournitures techniques)
- Hausse des fluides (électricité, gaz, essence)
- La prise en compte des besoins d'équipements et d'intervention sur les bâtiments communaux et la voirie.

De même au niveau des charges de personnel, le contexte pris en compte comprend :

- La revalorisation des catégories C décidée en fin d'année dernière,
- La prise en compte sur une année pleine des recrutements 2021,
- L'hypothèse d'une revalorisation du point d'indice à partir de juillet (+3 %)

A noter également la création d'une provision pour le reversement de fiscalité à Châteauroux suite à la décision de résiliation de la convention avec Châteauroux Métropole pour la zone industrielle des Sablons.

Attention, il est difficile de comparer compte à compte par rapport aux années précédentes car certaines dépenses ont été réintégrées dans d'autres chapitres. Néanmoins, les charges prévisionnelles sont en hausse. Il est entendu qu'un point sera fait en cours d'année et que des ajustements sont possibles.

L'INVESTISSEMENT

L'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : **3 209 807,85 €**

Sont inscrites au BP 2022 les opérations suivantes :

Opération d'équipement		
50	éclairage public	110 000,00 €
54	maison des familles	77 000,00 €
55	cimetière	30 000,00 €
56	HRPA 2	411 800,00 €
57	piste cyclable (étude)	12 000,00 €
58	verger	1 500,00 €
49	vestiaires	830 000,00 €
Total		1 472 300,00 €

RAR dépenses		
38	HRPA	233 085,60 €
43	Video-protection	84 397,31 €
47	le manège	11 682,40 €
48	école (numérique+ cour)	77 387,34 €
49	vestiaire foot	53 112,00 €
50	arrêts bus + réseau incendie	39 828,37 €
sans opération		40 743,78 €
Total		540 236,80 €

Il est proposé que la campagne d'emprunts 2022 porte sur les des opérations identifiables et au regard de leur consistance ayant vocation à un financement étalé dans le temps :

- Les vestiaires de foot
- Le parking attenant

- Le HRP A 2.

Sur ces trois opérations les durées envisagées seront différentes, la voirie n'ayant pas vocation à supporter un emprunt aussi long qu'un bâtiment.

Il est à noter que la section d'investissement s'équilibre par les subventions, l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement et un emprunt d'équilibre.

Sur ce thème un certain nombre de subventions ont été sollicitées mais non inscrites car non certaines. Dès qu'elles seront notifiées elles viendront diminuer l'emprunt d'équilibre inscrit.

Comme évoqué aux orientations budgétaires, en fonction des accords ou non de subventions, certaines opérations d'investissement pourraient être différées ou abandonnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions (M. CAILLAUT - M. CHAUMETTE – Mme CHENOT – Mme DUTREILH - Mme PAILLIER – M. VIGNAU) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 aux conditions susmentionnées
- **CHARGE** Mme le Maire d'informer les services de la Préfecture et de la Trésorerie
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



6 / FINANCES – ASSOCIATIONS : Rapport n°2022-04-28 _vote des subventions de fonctionnement aux associations 2022

(Dossier passé en Commission des Finances le 6 avril 2022)

Rapporteur : Roland BRISSON

Au regard des dossiers de demandes de subventions reçues en mairies au titre des soutiens 2022 et compte tenu de l'analyse faite, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES	Propositions
A VOS MARQUES POINTS COMPTEZ	300,00 €
ADAVIM	130,00 €
ADDICTIONS France (ex ANPAA)	500,00 €
AIGLE ET DRAGONS	180,00 €
AMICALE POUR LE DON DE SANG BENEVOLE LE POINCONNET ET SES ENVIRONS	950,00 €
APPE ASSOCIATION POINCONNOISE DES PARENTS D'ELEVES	800,00 €
APPECS	840,00 €
ASSOCIATION MUSIQUE ART ET CULTURE AU POINCONNET	400,00 €
ASSOCIATION MYCOLOGIQUE DE L'INDRE	100,00 €
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	200,00 €
ATELIER TAPISSERIE	300,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	800,00 €
BVE 36 - BIEN VIEILLIR ENSEMBLE 36	230,00 €
CDAP 36 CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DE L'INDRE	100,00 €
COMITE DE JUMELAGE CHATEAUROUX BITTOU	1 200,00 €

COMITE DES FETES	3 000,00 €
COMITE LOCAL FNACA	100,00 €
DECLIC IMAGES 36	800,00 €
ECOLE DU CHAT LIBRE DE L'INDRE	500,00 €
ENTRAID'ADDICT 36 (ex ALCOOL ASSISTANCE)	300,00 €
FANFARE MUNICIPALE	5 200,00 €
HALTES FAMILLES	200,00 €
INDRE NATURE	200,00 €
LA BERRICHONNE CHATEAUROUX ATHLETIC CLUB (L'ENVOLEE ROSE)	400,00 €
LA BERRICHONNE CHATEAUROUX ATHLETIC CLUB	800,00 €
LE BOUCHON DE LIEGE DU CŒUR 36 / France CANCER	350,00 €
LA VIGNERONNE	200,00 €
LES GAIS PINSONNETS	1 680,00 €
LES Pousseurs de Bonheur	600,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'INDRE	750,00 €
FEDERATION DE L'INDREDE LA LIBRE Pensee	200,00 €
LIBRE TRAITS (ex PAPIERS D'ACTU) <i>rectificatif</i>	250,00 €
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	300,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	400,00 €
SOUVENIR Français	300,00 €
SYNDICAT DE CHASSE	70,00 €
TOUR DU LIMOUSIN ORGANISATION	1 500,00 €
UNION COLOMBOPHILE DE CHATEAUROUX	70,00 €
UNION SPORTIVE DU POINCONNET	84 780,00 €
V.M.E.H 36 - VISITE DES MALADES EN ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET MAISONS DE RETRAITE	200,00 €
TOTAL	110 180,00 €

Le rectificatif porte uniquement sur le montant de la subvention attribuée à l'association Libres Traits. En effet, cette dernière avait perçu une aide de 150 € en 2021 qui était normalement à destination de la mairie. Après commun accord, la subvention attribuée cette année sera donc diminuée d'autant.

ASSOCIATIONS SCOLAIRES	Propositions
COOPERATIVES SCOLAIRES	12 200,00 €

Il est entendu que pour les coopératives scolaires, la subvention de la mairie sera adossée à un projet, identifié par un dossier de demande de subvention. La subvention municipale sera au maximum de 40 % du montant total

Après accord, le versement se fera en deux fois :

- 1er versement : 60 % du montant prévisionnel
- 2nd versement : solde au vu des factures après le projet

Mme le Maire : l'association Ecole du Chat libre de l'Indre intervient pour la capture des chats errants qui sont ensuite stérilisés avant d'être relâchés

M. CHAUMETTE : pourquoi ces dossiers ne sont pas présentés préalablement à la commission Vie associative ?

Mme le Maire : cela n'a jamais été le cas. Cette question est présentée en Commission des Finances. Tout est donné en totale transparence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des subventions tel que présenté ci-dessus
- **VALIDE** le principe de versement des subventions aux coopératives scolaires
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6574
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier



7 - FINANCES – ASSOCIATIONS : Rapport n°2022-04-29_USP OMNISPORTS - Convention financière

(Dossier passé en Commission des Finances le 6 avril 2022)

Rapporteur : Roland BRISSON

Lorsqu'une autorité administrative attribue une subvention d'un montant supérieur au seuil défini par décret (23.000 €), elle doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée (article 10 – Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000).

Or la Commune du Poinçonnet versera pour 2022 une subvention totale de 84 780 € à l'Union Sportive Omnisports du Poinçonnet dont 48 640 € pour le fonctionnement de l'association et des sections, 9 140 € pour l'organisation de manifestations exceptionnelles par différentes sections, 27 000 € pour l'équipe de N1 du Poinçonnet Basket.

Il vous est proposé d'adopter la convention financière avec l'USP Omnisports pour pouvoir procéder au mandatement de la subvention sur la base du projet ci-annexé et d'autoriser Madame le Maire à signer le document définitif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention avec l'USP Omnisports telle qu'annexée
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant



8 / FINANCES – ASSOCIATIONS : Rapport n°2022-04-30 _ subvention exceptionnelle à l'association Le Poinçonnet Basket pour utilisation des salles extra communales

(Dossier passé en Commission des Finances le 6 avril 2022)

Rapporteur : Roland BRISSON

Vu le nombre d'équipes de la section Le Poinçonnet Basket et l'occupation du gymnase

Considérant que le développement de l'activité de la section Basket Le Poinçonnet en mettant à disposition de nouveaux créneaux pour la promotion de leur activité se ferait au détriment des autres associations bénéficiaires du gymnase

Considérant que pour satisfaire son activité, la section Basket Le Poinçonnet sollicite l'utilisation du gymnase du lycée « Les Charmilles » sur les créneaux horaires de 19h à 22h les lundis, mercredis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires.)

Concluant que les frais engendrés par la location de ces terrains représentent une charge supplémentaire pour cette section.

Concluant que le conseil municipal souhaite soutenir cette dépense supplémentaire à hauteur de 50% du montant engagé.

Il vous est proposé d'accepter la prise en charge sous forme de subvention exceptionnelle, 50 % des frais afférents à ces locations (sans augmentation de ce budget), et d'autoriser Mme Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme le Maire : cela existait déjà auparavant. Cela permet de libérer des créneaux pour les autres associations au gymnase.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la prise en charge sous forme de subvention exceptionnelle à hauteur de 50 % des frais afférents à ces locations (sans augmentation de ce budget)
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier



9 / FINANCES : Rapport n°2022-04-31 _ tarification de la location des gradins mobiles.

(Dossier passé en Commission des Finances le 6 avril 2022)

Rapporteur : Roland BRISSON

Les gradins mobiles stockés au CTM ou dans les structures sportives (judo et tennis) étant de plus en plus sollicités, il est proposé de créer un tarif de location.

Pour rappel la commune dispose en tout de 20 modules de gradins.

Il est proposé de fixer un tarif de 25 € par gradin, par manifestation, dans la limite d'une semaine de location.

Mme le Maire : nous prêtons effectivement de plus en plus de mobilier à des associations extérieures et à leur retour, on s'aperçoit de diverses dégradations, ce qui représente un coût pour la collectivité. Nous vous proposons donc de fixer un tarif de 25 euros par gradins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDÉ** la tarification de la location des gradins mobiles à 25 € par gradin, par manifestation, dans la limite d'une semaine de location



Mme le Maire met à disposition des places pour le match de football Le Poinçonnet – Issoudun à toutes personnes intéressées.

De plus, elle invite chacun à se positionner pour les prochaines élections Législatives (matinée ou après-midi) et rappelle que les titulaires doivent être présents le matin à l'ouverture des bureaux de vote ainsi qu'à leur fermeture.

Prochain Conseil municipal le 02/06/2022

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 h 20

Et ont signé au registre les membres présents :

- ALAUME Virginie, 28 bis allée des Druides _____
- BARON Bernard, 6 allée du Muguet _____
- BECKER Bernadette, 19 rue Maurice Ravel _____
- BLIGAND Daniel, 2 allée des Oliviers **Absent** _____
- BRISSON Roland, 10 allée de la Petite Fadette _____
- CAGNATO Frédéric, 4 allée des Noisetiers _____
- CAILLAUT Sébastien 6 impasse des Chasseurs _____
- CHAUMETTE Baptiste 1 allée des Rosiers _____
- CHENOT Laurence 49, allée des Alouettes _____
- DELALANDE Elisabeth, 11 allée du Muguet _____
- DESAIX Ludovic, 1 route du Petit Epôt _____
- DESTOUCHES Annick, 21 allée des Lauriers _____
- DUPRÉ-SÉGOT Danielle, 7 allée de Fontarce _____
- DUTREILH Marie-Claude 24 route de Montluçon **pvr à Mme CHENOT** _____
- FORT Jean-Michel 12, route des Bergères **pvr à M. DESAIX** _____
- FOUCHET Mathilde, 38 allée de Lourouer les bois _____
- GIRAUD-MELI Marion, 2 allée de Lourouer les Bois **pvr à M. LAINÉ** _____
- GLOMOT Pascal, 162 route de la Brauderie _____
- LAINÉ Nicolas, 22 allée de Corbilly _____
- LEGRESY Valérie, 47 rue Maurice Ravel _____
- PAILLIER Sophie, 53 allée des Druides _____
- PALLEAU Bruno, 45 allée de Corbilly **pvr à Mme DUPRE-SEGOT** _____
- PASQUIER Daniel, 73 route du Petit Epôt _____
- PENNEROUX Sylvie, 7 rue du Bois Morin _____
- PILLE Pascal, 10 allée des Haies Fleuries _____
- RIPART Christine, 24 rue Jean Bouin _____
- ROUSSEAU Dominique 4 bis rue de l'ancienne Mairie **Absent** _____
- VARVOU Nathalie, 3 allée des Minières _____
- VIGNAU Olivier, 21 ter route du Grand Epôt _____